



OBJET : Fermeture estivale de l'aire d'accueil de Chevigny-Saint-Sauveur

Nous, Président de la métropole « Dijon métropole »,

Vu :

- Le marché de prestation de services relatif à la gestion de l'aire d'accueil de Chevigny-Saint-Sauveur dédiée à l'accueil des gens du voyage.

Considérant :

- La nécessité de réaliser des travaux de réparation et de remise en état des équipements présents sur cette aire,
- La nécessité de fermeture de l'aire afin de protéger le public durant la réalisation de ces travaux,
- L'affichage de cet arrêté à l'entrée de l'équipement et la diffusion aux usagers d'un courrier remis en main propre par le gestionnaire.

Arrêtons :

Article 1 :

L'aire d'accueil de Chevigny-Saint-Sauveur sera fermée et donc interdite au stationnement à compter du vendredi 07 août 2026 à partir de 12h00, pour toute la durée de la réalisation des travaux d'entretien.

Article 2:

L'aire d'accueil devra être rendue libre de toute occupation par les usagers avant leur départ : emplacements, voiries et tout autre espace faisant partie du périmètre de l'aire. Tout véhicule (caravane, fourgon, voiture, remorque, ...) et toute autre installation (bungalow, tente, auvent, ...) devront être retirés avant le vendredi 07 août 2026 (12h00) au plus tard. Tout élément laissé sur place fera l'objet d'un enlèvement d'office qui sera facturé à l'occupant de la place.

Article 3 :

Le présent arrêté emporte résiliation des conventions d'occupation des usagers à compter de cette date.

Article 4 :

La réouverture de l'aire d'accueil de Chevigny-Saint-Sauveur aura lieu le lundi 24 août 2026 à partir de 8h30.

Article 5:

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification, devant le tribunal administratif de Dijon.

Article 6 :

Le Président de Dijon métropole est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Publié au registre des arrêtés et sur le site internet de Dijon métropole,
- Adressé en Préfecture,
- Affiché à l'entrée de l'aire d'accueil de Chevigny-Saint-Sauveur.